

Alain Juppé
Le cap AJ pour la France
29 boulevard Raspail
75007 Paris

Paris, le 26 octobre 2016

Objet : Votre programme pour les personnes handicapées

Cher M. Alain Juppé,

Notre association TouPI (Tous pour l'Inclusion) est une association de défense des droits des personnes porteuses d'un handicap cognitif ou mental, et de leurs familles.

Environ 400.000 enfants en France sont porteurs d'un handicap : 280.000 fréquentent un établissement ordinaire, 107.000 fréquentent un établissement spécialisé et 13.000 sont sans solution à la maison. Leurs parents représentent donc 800.000 électeurs, auxquels il faut ajouter environ 3 millions d'adultes handicapés. Souvent, ce sont des personnes pour lesquelles la vie tourne autour du handicap, non pas à cause du handicap lui-même mais à cause de tous les obstacles que la société met sur leur route. Ils sont donc fortement en attente des propositions des candidats à l'élection présidentielle sur le sujet du handicap.

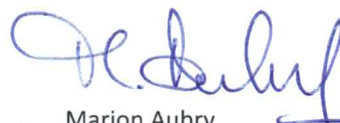
Nous avons lu avec attention vos propositions et nous y avons trouvé quelques propositions concernant les personnes handicapées :

- « Développer les passerelles entre les formations de la petite enfance et celles du médico-social (handicap, vieillesse), où les besoins sont encore plus importants. »
- « Doubler le montant de l'allocation journalière de présence parentale, en cas de maladie d'un enfant »
- « Pour les enfants en situation de handicap, faire en sorte que la scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu dit « ordinaire » soit la solution effective de droit commun. Pour cela, développer les postes d'accompagnants, mais aussi former l'ensemble des enseignants et des cadres scolaires à la question du handicap. »

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que doubler le montant de l'AJPP ne résoudra pas le problème des restes-à charge importants que supportent les parents d'enfants handicapés puisque l'AJPP est limitée à 310 jours alors que le handicap ne disparaîtra pas au bout de 310 jours. Il y a donc une réflexion importante à mener sur les autres prestations : AEEH et PCH.

En vue du débat du 3 novembre qui abordera le thème de l'éducation, nous souhaiterions également plus de détails sur vos propositions quant à l'éducation des enfants handicapés. Vous trouverez ci-joint notre état des lieux sur la scolarisation des élèves handicapés et nos constats sur les problèmes actuels : manque d'AVS, temps partiels subis de scolarisation, manque de places en ULIS, insuffisance de la scolarisation dans les établissements spécialisés, manque d'offre d'accompagnement, difficultés avec les MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées), freins à l'accès à l'enseignement supérieur et à l'emploi. Nous serions vivement intéressés par vos réponses sur ces constats.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous rencontrer si vous le souhaitez et vous prions d'agréer, cher Monsieur, nos salutations les meilleures.



Marion Aubry
Vice-Présidente de TouPI